

## II

(Actes non législatifs)

**ACCORDS INTERNATIONAUX**

**Information concernant la date d'entrée en vigueur du protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Bulgarie et de la Roumanie**

Le protocole susmentionné entre l'Union européenne et la République tunisienne, signé à Luxembourg le 14 avril 2014, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

---